

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 29 JANVIER 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **21 janvier 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date d'affichage : **2 février 2026**

Objet de la délibération :

**7 - Demande de concours financier du département
- Soutien à l'embauche d'agent de développement culturel - Musées de Montmédy**

Le jeudi 29 janvier 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMÉDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Procurations : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique donne procuration à M. Pierre LEONARD

Excusés : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique

Absents : Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, Mr KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

Secrétaire de séance : Mme LEBRET Bernadette

Le Département de la Meuse, à travers son service Conservation et Valorisation du Patrimoine et des Musées, gère par convention scientifique le musée municipal appartenant à la Commune de Montmédy, labellisé « Musée de France », situé dans la citadelle de Montmédy : le Musée de la Fortification et Jules Bastien-Lepage.

Par ailleurs, le service Conservation et Valorisation du Patrimoine et des Musées gère, par convention d'animation culturelle, l'animation de l'ensemble du réseau des Musées de France du département.

Depuis 2012, le Département avait accompagné l'Association Anim'Avioth par le financement d'un poste de médiateur afin de contribuer à la dynamisation du musée. Désormais la Commune de Montmédy décide de confier à la nouvelle Société Publique Locale (SPL) Ardenne Meuse la gestion des équipements touristiques, dont le musée de la Fortification et Jules Bastien-Lepage, par la signature d'une convention.

Le Département de la Meuse ne pouvant subventionner la SPL et les missions confiées à cette dernière étant du ressort de la Commune, le subventionnement d'une partie des missions de médiation culturelle est proposé par le département en faveur de la Commune de Montmédy. Par voie de convention avec le Département, ce dernier est ainsi susceptible de soutenir la commune de Montmédy pendant 3 ans quant à l'embauche partagée d'un agent de développement culturel, à hauteur de 9 000€ par an, soit 27 000€ sur 3 ans.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 055-215503517-20260129-DELIB20267-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

VALIDE la sollicitation du département dans le cadre de son dispositif de soutien à l'embauche d'agent de développement culturel pour les musées de Montmédy

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 30 janvier 2026 et publication ou notification
le 30 janvier 2026

MONTMEDY, le 30 janvier 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 30 janvier 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD